



# MAIRIE : LE CANNET DES MAURES



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2011 à 19h00

### COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 1	Votants : 13
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille onze le 14 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LONGOUR, Maire.

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	M. BOTRINI	C. MORETTI	R. SPINOSA	MT. MONTANOLA	P. MARTOS
CONSEILLERS PRESENTS					
O. GAILHARD	P. GAUBERT	A. LACHEREF	C. MARIOTTINI	V. VESCOVI	

ABSENTE excusée	E. COSTE pouvoir à C. MORETTI	
ABSENTS	C. BERNARD	P. BERNARD
	V. BOURASSET	A. DUDON
	G. DURANT	A. FABRE
	JM. FREGNANI	JC. GIRAUDO
	A. MASSA	JP. VINCENT

Mme Claudie Mariottini a été élue secrétaire de séance.  
Présence de M. Claude Alberto, journaliste à Var Matin.

M. le Maire précise que les élus de l'opposition, à nouveau absents à ce conseil, n'ont fourni aucune explication quant à leur défection.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 14 décembre 2011 à 19h05 et demande aux élus présents s'ils ont bien reçu la convocation, la note de synthèse et les annexes. L'assemblée acquiesce.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2011.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

\_\_\_\_\_ Dossier Balançan – Actualisation, information, discussions

M. le Maire résume la situation en deux mots : « *Ca pue !* »  
Effectivement, ce 14 décembre a été particulièrement empesté par des odeurs nauséabondes venant du Balançan. D'ailleurs, ce matin, de nombreux administrés ont téléphoné au secrétariat du Maire ou se sont déplacés en Mairie pour se plaindre des relents pestilentiels qui planaient sur la commune et alentour. Outre toutes les actions menées ou en cours (motions, protestations, réunions, actions en justice), M. le Maire propose :

- que ces exhalaisons fétides récurrentes soient dénoncées dans un courrier adressé à M. le Préfet : les boues nouvellement acheminées sont peut être trop liquides... ;
- que le degré de siccité de ces boues soit mesuré par la Police municipale ;
- que l'Inspecteur des Installations Classées soit alerté ; des prélèvements étant prévus de longue date demain sur le site du Balançon, M. le Maire en profitera pour le « sensibiliser » à ce problème d'émanations nauséabondes ;
- qu'une pétition soit mise en ligne sur le site internet de la commune ;
- que les citoyens gênés par les mauvaises odeurs adressent un courrier en Mairie, de façon à pouvoir produire ces témoignages ; Mme M. Botrini suggère que ces plaintes soient cartographiées.

M. le Maire rappelle que M. Pizzorno a fait récemment l'objet d'une page entière dans Var Matin où il dit qu'il est regrettable qu'il rencontre des oppositions concernant la gestion locale des déchets car on pourrait continuer ainsi encore 30 ou 40 ans.... et même faire venir ici les ordures des Alpes Maritimes !

M. le Maire signale un autre article dans la presse concernant M. Pizzorno, où il est associé à M. F. Léotard mis en cause par la commission anti-corruption constituée par l'état tunisien, la Sovatram étant accusée de corruption d'état...

M. le Maire profite de la présence de M. Alberto pour saluer l'indépendance de Var Martin.

Enfin, M. le Maire indique que le département a réuni ce jour le Conseil de Territoire pour mettre en place le futur plan départemental d'élimination des déchets.

Certains ayant des doutes sur la fermeture du site du Balançon, M. le Préfet a précisé que :

1. le département du Var faisait partie des 50 % susceptibles d'exporter leurs ordures ;
2. les conditions d'une prolongation de 6 ans n'étaient pas réunies à ce jour.

## 1. POLE ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1. Création de poste d'agent chargé du recensement de la population cannetoise et conditions de rémunération des recenseurs

M. le Maire présente le projet et précise que l'INSEE ordonne et coordonne le recensement, mais ce sont les communes qui payent...

7 districts ont été définis sur la commune ; il est donc prévu de recruter 7 agents recenseurs, supervisés par un agent coordonnateur ; leur rémunération sera fixée par la commune sur les bases suivantes :

- 0,75 € par feuille de logement
- 1,20 € par bulletin individuel
- 2,00 € par logement pour reprise de secteur d'un autre agent recenseur
- 50,00 € par séance de formation délivrée par l'INSEE
- 50,00 € pour la tournée de reconnaissance

L'INSEE effectuera un contrôle au cours du dispositif.

Selon l'avancée de la collecte et la qualité du travail, des primes facultatives seront versées ; compte tenu de l'étendue du territoire à recenser, de l'éloignement de certains quartiers, une indemnité forfaitaire pour frais de déplacement pourra être versée, selon les textes en vigueur. La collectivité versera un forfait de 80 € pour les frais de transport.

Cette opération coûtera 11 000 euros à la commune ; sur ce montant, l'INSEE contribuera à hauteur de 8652,00 euros.

Mme M. Botrini intervient et indique qu'il faut être vigilants sur le recrutement des agents et donner la préférence aux cannetois. M. Arancibia indique que les 7 agents recrutés sont tous cannetois et qu'un accent tout particulier a été mis sur la discrétion, la courtoisie et la rigueur.

M. Grosso, agent coordonnateur en 2007, a été choisi pour assurer cette mission en 2012.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

- 1.2. Création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, responsable des services d'animation enfance jeunesse pour les activités des accueils de loisirs et périscolaires**  
Mme V. Vescovi expose le projet. M. le Maire précise que le contrat avec l'ODELVar arrive à son terme, que ce choix a permis à la commune de se réorienter et de prendre de l'autonomie. Il a été décidé de préserver une prestation équivalente mais avec des ressources internes, ce qui représenterait pour la commune une économie de l'ordre de 35 000 euros.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

- 1.3. Convention commune/SPA : Accueil des animaux errants - Fourrière animalière**  
M. le Maire expose le projet. Il semblerait que cette convention avec la SPA soit incontournable, car aucune alternative n'existe. Son coût est élevé pour la commune : la prestation nous est facturée 1 euro / habitant. Sur 2011, elle a concerné 7 animaux.  
Il est décidé d'interroger l'intercommunalité sur sa compétence dans le domaine.  
Mme M. Botrini indique qu'en quelque sorte, il s'agit d'un soutien financier apporté à la SPA ; à ce titre, il pourrait être intéressant de faire une visite au refuge de Flayosc.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

- 1.4. Mandat spécial pour la prise en charge des frais de déplacement du séminaire « Eco-Ecole » du 23 novembre 2011 à Paris**

M. le Maire fait lecture du projet. A l'occasion du Séminaire National 2011 de Éco-École, la commune du Cannet des Maures a été mise à l'honneur en raison de l'exemplarité de son projet relatif à la biodiversité. M. R. Spinosa, la directrice de l'école primaire, un agent municipal et deux enfants ont ainsi été invités le mercredi 22 novembre 2011 pour exposer la démarche cannoise. Le départ et le retour des participants ont eu lieu sur la même journée du mercredi 22 novembre 2011.

M. R. Spinosa a réglé l'intégralité des titres de transport.

Par ce mandat spécial, il convient donc d'organiser la prise en charge des frais de transport occasionnés par ce déplacement.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

- 1.5. Motion – Rejet de la libéralisation des droits de plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne**

Projet exposé par M. le Maire. En France, pour planter une vigne, il faut un droit de plantation. L'abandon du régime des droits de plantation a été décidé par la réforme de l'Organisation Commune de Marché vitivinicole, fin 2008, dans le cadre de la libéralisation proposée par la Commission européenne. Les grandes organisations viticoles et les appellations d'origine craignent que la libéralisation annoncée de ces droits de plantation entraîne des conséquences dramatiques pour la filière : surproduction, baisse des revenus pour les producteurs sans baisse des prix pour les consommateurs, remise en cause des efforts qualitatifs, pertes d'emplois, délocalisations de vignobles...

M. le Maire ajoute qu'à Paris, lors du Congrès des Maires, les maires de Besse, des Mayons, du Thoronet et du Cannet des Maures ont été parmi les premiers élus à valider cette motion. Il est vital de protéger la qualité et l'emploi de nos viticulteurs.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

## **2. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 2.1. Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : complément d'information à la délibération [2011/fin/27] du 21 septembre 2011 fixant la base minimale d'imposition**

M. le Maire présente le projet. L'agent contrôleur a fait quelques remarques quant à cette délibération prise le 21 septembre dernier fixant une base pour l'établissement de la cotisation minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Il nous a été demandé, notamment, de préciser la situation dans le cas où le chiffre d'affaires est égal à 100 000 euros.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

## 2.2. Demandes de subventions auprès des financeurs à la suite des inondations de novembre 2011

Le projet est exposé par M. le Maire. Les dégâts subis par la commune lors des inondations de novembre dernier sont en cours d'évaluation. En vue de soutenir les collectivités affectées lourdement par ces précipitations, un comité de financeurs a été constitué. Pour obtenir des subventions, il faut les demander ; ainsi, le Maire doit être autorisé à interpeller les partenaires financiers pour recevoir les subventions les plus élevées possibles pour financer les travaux nécessaires, débloquer les avances et obtenir les autorisations pour commencer les travaux.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

## 3. POLE SPORTS & ASSOCIATIONS

### 3.1. Attribution d'une subvention à la coopérative des écoles pour le déplacement séminaire « Eco-Ecole » du 23 novembre 2011 à Paris

A l'occasion du Séminaire National 2011 de Éco-École, la commune du Cannet des Maures a été mise à l'honneur en raison de l'exemplarité de son projet relatif à la biodiversité. M. R. Spinosa, la directrice, un agent municipal et deux enfants ont ainsi été invités le mercredi 22 novembre 2011 pour exposer la démarche cannetoise. Le départ et le retour des participants ont eu lieu sur la même journée du mercredi 22 novembre 2011.

La Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (FEEE), en amont du programme Eco-Ecole, participe à hauteur de 50% aux frais de transports ferroviaires engagés par cette manifestation.

La subvention exceptionnelle proposée vient équilibrer le coût des déplacements pour les deux enfants et la directrice de l'établissement. Elle s'élève à 189.60 euros.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 19h55.